
Annonce de l'envoi à la monnaie de l'argenterie provenant des églises du directoire du district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de l'envoi à la monnaie de l'argenterie provenant des églises du directoire du district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35362_t1_0683_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

et à les soulever contre la commune de Paris; aussi, Citoyens législateurs, avez-vous regardé la société des Jacobins de Toulouse comme ayant sauvé le midi de la France.

Cette grande ligue liberticide, quoique rompue, a laissé dans la commune de Toulouse, et disséminé dans le département de la Haute-Garonne, grand nombre d'ennemis de la chose publique, qui ne cessent et ne cesseront d'agir, nous ne disons pas pour amener la contre-révolution, parce qu'elle est impossible, mais pour étourdir les patriotes, ralentir leurs mouvements, et retarder le perfectionnement de la révolution.

La terreur et l'effroi se sont emparés de tous les méchants à l'arrivée, dans Toulouse, du représentant du peuple Dartigoeyte; son inflexibilité et son idolâtrie pour la révolution l'y avoient précédé: ce digne montagnard s'est empressé de venir à la société populaire, l'a voulu connoître; il l'a jugée, l'a investie de sa confiance, et la société l'a aussitôt entouré de toute la sienne.

Citoyens législateurs, cet heureux concours réciproque assure d'avance dans ces contrées méridionales de la République, la destruction des fédéralistes et de tous les ennemis de la République; si le montagnard Dartigoeyte est conservé à ce département, si la Convention nationale lui proroge et lui renouvelle ses pouvoirs jusqu'au complément de l'exécution des mesures révolutionnaires désirées par la montagne de la Convention: voilà, citoyens législateurs, le vœu le plus cher de la Société des républicains de Toulouse.

24

Le directoire du district de Dieuze, département de la Meurthe, invite la Convention nationale à rester à son poste, pour exterminer jusqu'au dernier des tyrans. Ces administrateurs envoient à la monnaie 5.814 marcs quatre onces d'argent, dont 113 d'argent doré; 110 marcs 6 onces de franges et galons en or; 28 marcs 4 onces de franges et galons en argent, et 238 marcs pesant de drap d'or; le tout provenant des ci-devant églises de ce district. Toutes les cloches, excepté une dans chaque commune pour sonner le tocsin en cas de besoin, ont été envoyées à Metz.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dieuze, 19 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple,

Du haut de la Montagne s'est fait entendre la voix qui prévenoit les François que pour être libre, il falloit exterminer le despote pour anéantir le despotisme. C'est la Montagne qui nous a délivré du fédéralisme. Enfin, c'est de la Montagne qu'est partie la foudre qui a écrasé tous les despotes et leurs vils satellites. Législateurs, le district de Dieuze vous félicite sur vos travaux. Il vous engage à ne quitter votre

(1) P.V., XXXI, 236. Bⁱⁿ, 25 pluv. (suppl^t); M.U., XXXVI, 440. Mention dans J. Fr., n° 508; J. Sablier, n° 1139.

(2) C 291, pl. 925, p. 18.

poste que lorsqu'il n'y aura plus dans l'univers ni tyrans, ni tyrannie. Les François vous le demandent et tous les peuples le désirent.

Les ressources d'un peuple libre ne se tarissent jamais, le district de Dieuze composé seulement de 72 communes qui ne renferment qu'une population d'environ 26 000 âmes vient d'envoyer à la Monnaie 594 marcs 4 onces d'argent dont 113 marcs 3 onces dorés, 110 marcs 6 onces de franges et galons en or, 28 marcs 4 onces de franges et galons en argent, et 228 marcs pesant de drap d'or.

Le tout provenant des ci-devant églises de ce district. Toutes les cloches ont également été envoyées à Metz, à l'exception d'une seule par commune pour sonner le tocsin en cas de besoin. Gloire à la Montagne ».

V. BETTING (*vice-présid.*), JAUVIN, FRANÇOIS, DUFAY, POIRSON (*secrét.-adj.*).

25

François Balley, notaire public du canton de Millery, district de la campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône, fait don à la nation de son office, dont les titres sont déposés à la direction de la liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (1).

26

La société populaire de Reims fait déposer, dans l'enceinte de la Convention nationale, une malle contenant 1 800 livres en pièces d'or, 4 200 liv. en pièces d'argent, et plusieurs autres effets, qui sont des offrandes des citoyens de cette commune. Les dons en objets d'équipement consistent en 3,400 chemises, 300 paires de bas, 302 paires de draps, 2 400 liv. de charpie, 400 livres de bandes, 940 paires de souliers, 80 aunes de drap, une tonne de miel pesant 800 livres. (Applaudi).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dons déposés par les c^{ns} Brigot et Levieux fils, au nom de la Sté popul. de Reims] (3)

Espèces en or, 1 800 l.; espèces en argent, 4 200 l.; effets en or, 2 o. 7 gros; effets en argent, 44 m. 2 o. 6 grains; galons et dragonnes, 8 m. 7 o. 4 grains 1/2. Une pièce antique en or. Une bague d'or garnie d'une pierre bleue et de diamants fins; en argent à échanger contre des assignats, 10 002 l.; lettres de maîtrise, 31; lettres de prêtrise, 2; parchemins servant de lettres de

(1) P.V., XXXI, 236. Bⁱⁿ, 25 pluv.; M.U., XXXVI, 426; J. Sablier, n° 1139.

(2) P.V., XXXI, 236, 237. Bⁱⁿ, 28 pluv. Mention dans J. Paris, n° 410; J. Fr., n° 508; Audit. nat., n° 509; C. Eg., n° 545; J. Lois, n° 504; M.U., XXXVI, 411; C. Eg., n° 511; J. Perlet, n° 510; Batave, n° 364; Mon., XIX, 471; F.S.P., n° 226; Débats, n° 512, p. 375; Mess. soir, n° 545.

(3) C 291, pl. 925, p. 15, 16, 17.